
BRIDGESTONE
Firestone

**GARANTIE LIMITÉE POUR
PNEUS TOURISME ET
PNEUS DE CAMIONNETTES
PROSEAL et SEALIX**

**comprenant
TOUT SUR L'ENTRETIEN
et
LA SÉCURITÉ DES PNEUS**



GARANTIE LIMITÉE



**POUR PNEUS TOURISME
et
PNEUS DE CAMIONNETTES
PROSEAL et SEALIX**

Félicitations pour votre achat! Votre nouveau véhicule incorpore les dernières normes technologiques établies par l'industrie. Vos pneus ont été fabriqués selon les mêmes normes. Bridgestone/Firestone Inc., et le fabricant de votre véhicule ont porté une attention particulière quant à la construction, pour vous fournir une combinaison optimale des caractéristiques dynamiques du véhicule et des pneus. Les pneus montés sur votre véhicule ont été conçus et adaptés pour répondre aux caractéristiques uniques de sa conduite et de son système de suspension.

OBJET DE LA GARANTIE

La présente garantie s'applique à tous les pneus tourisme neufs de marque Bridgestone ou Firestone, aux pneus TEMPA SPARE ainsi qu'aux pneus de camionnettes de marque Bridgestone ou Firestone portant le numéro d'identification émis par le Département du transport (DOT), et fabriqués après le 3 juillet 1994 (274). Cette garantie est en vigueur pour les pneus utilisés seulement avec le véhicule sur lequel ils ont été montés originellement et ce, à des fins non commerciales.

**ÉTENDUE ET DURÉE DE LA
GARANTIE**

Si un pneu Bridgestone ou Firestone couvert par cette garantie devient inutilisable : (i) avant d'être usée à 1.6 mm (2/32 po) de profondeur de la sculpture de semelle (c'est à dire usé jusqu'aux indicateurs d'usure de la semelle); (ii) au cours des six (6) années suivant la date d'achat (preuve d'achat requise) ou si cette date n'est pas connue, au cours des six (6) années suivant la fabrication et ce, quelle que soit la raison normalement dépendante de la volonté du fabricant, nous le remplacerons par un pneu neuf équivalent de marque Bridgestone ou Firestone aux conditions décrites aux pages suivantes.

CE QUI NE FAIT PAS L'OBJET DE CETTE GARANTIE

1. Les dommages aux pneus ou l'usure irrégulière causés par :
 - A. **Les risques routiers** comprenant (mais non limités) crevaisons, coupures, ruptures dûes aux chocs, perforations par les roches, boursouflures, déchirures, patinages des roues et autres;
 - B. **L'usage continu des pneus à plat** ou dans des conditions de sousgonflage;
 - C. **La mauvaise utilisation** comprenant, sans s'y limiter ce qui suit : pression de gonflage inadéquate, surchargement, utilisation d'une jante non adaptée, alignement incorrect des roues, déséquilibre de l'assemblage des pneus/roues ou toute autre condition, défaut ou caractéristique reliés à l'état du véhicule, usure des composants de la suspension, montage/démontage mal effectués, utilisation ou application incorrectes, négligence, patinage des roues, dommages causés par les chaînes, contamination par les produits chimiques, feu ou toute autre source de chaleur externe, eau ou toute autre matière restant prise dans le pneu durant le montage, la modification des pneus, l'usage lors des courses ou compétitions, l'application d'un produit scellant, le balancement et l'utilisation de matériaux de remplissage.
 - D. **Les réparations mal effectuées.**
2. Les réclamations soumises suite à une usure de 0.8 mm (1/32 po) de la sculpture de semelle.
3. Les taxes fédérale, provinciale (ou d'état) et locale.
4. Les pneus achetés et utilisés en dehors du Canada ou des États-Unis; dans ce cas, consultez votre distributeur ou détaillant Bridgestone/Firestone pour obtenir la garantie applicable à vos pneus.
5. Les réclamations pour les fissures causées par le climat/l'ozone dans les quatre (4) années suivant la date d'achat (preuve d'achat requise), ou si cette date n'est pas connue, dans les quatre (4) années suivant la date de fabrication.
6. Le non respect des conseils contenus dans ce manuel et portant sur la sécurité et l'entretien.

La présente garantie s'ajoute à toute autre garantie écrite en vigueur et/ou peut être limitée par une autre garantie écrite couvrant des pneus d'usage spécial ou des conditions d'utilisation particulières.

PRIX DU PNEU DE REMPLACEMENT

Les pneus radiaux tourisme et de camionnettes couverts par cette garantie seront remplacés sans frais durant les premiers 25 % d'usure de la semelle ou au cours des 12 mois suivant l'achat (preuve d'achat et date d'achat requises), selon ce qui survient en premier.

Au cours de la période de remplacement sans frais, le montage et le balancement des pneus seront effectués sans frais. Une fois la période de remplacement gratuite terminée, le prix de remplacement est calculé en multipliant le prix d'achat régulier du propriétaire-usager par le pourcentage d'usure de la semelle du pneu. Les taxes, les frais de montage, de balancement et autres frais de service seront ajoutés au prix de remplacement/d'ajustement ainsi calculé.

PNEUS PROSEAL ET SEALIX PROTÉGÉS CONTRE LES PERFORATIONS DE LA SEMELLE

Qu'est-ce que le PROSEAL et le SEALIX?

Le PROSEAL et le SEALIX sont des polymères qui scellent instantanément la plupart des perforations d'une semelle de pneu ayant jusqu'à 4.8 mm (3/16 po) de diamètre et ce, sans avoir à faire de réparation. Ainsi, au lieu d'être retardé par une crevaison, vous pouvez continuer votre route l'esprit tranquille.

Les pneus PROSEAL et SEALIX offrent une protection accrue. La partie interne du pneu qui touche à la semelle est constituée d'un matériau scellant qui protège la semelle contre les perforations ayant jusqu'à 4.8 mm (3/16 po) de diamètre.

Pneus PROSEAL et SEALIX – période de remplacement sans frais

Tout pneu PROSEAL et SEALIX qui n'obture pas une perforation attribuable aux risques routiers sera remplacé sans frais durant les 2 premières années d'utilisation. Cette garantie vise les perforations de la semelle et du flanc.

Pneus PROSEAL et SEALIX – période de remplacement au prorata de l'usure

Si, après 2 ans d'utilisation mais avant d'atteindre 6 ans d'utilisation à compter de la date d'achat (date d'achat et preuve d'achat requises), ou 6 ans à compter de la date de fabrication, un pneu PROSEAL ou SEALIX n'obture pas une perforation attribuable aux risques routiers, il sera remplacé suivant le prix calculé en multipliant le prix d'achat régulier en vigueur chez un marchand Bridgestone ou Firestone pour un pneu de remplacement par le pourcentage d'usure de la semelle. Les taxes requises et les frais de recyclage peuvent être ajoutés au prix ainsi calculé.

AU CANADA: Les ajustements seront calculés par les détaillants (selon les politiques d'ajustement) à un prix prédéterminé.

Pour connaître les conditions régissant la garantie pour les pneus achetés à l'extérieur du Canada ou des États-Unis, veuillez consulter votre détaillant ou distributeur local Bridgestone/Firestone.

Garantie de remplacement: Si l'acheteur reçoit un pneu selon les conditions de la présente garantie, ce pneu sera couvert par la garantie en vigueur pour celui-ci.

À qui s'adresser: Consultez votre détaillant Bridgestone/Firestone figurant dans les pages jaunes sous la rubrique << marchands de pneus - vente au détail >>.

Droits du consommateur: Cette garantie accorde à l'acheteur des droits légaux spécifiques. L'acheteur peut aussi avoir d'autres droits; ceux-ci varient d'un état à l'autre et au Canada, d'une province à l'autre.

CONDITIONS ET EXCLUSIONS

Sous réserve des limites imposées par la loi, Bridgestone/Firestone Inc. n'assume aucune responsabilité en ce qui a trait aux dommages indirects, pertes de temps, pertes de l'usage du véhicule ou tout inconvénient.

Certains états ne reconnaissent pas l'exclusion ou la limitation des dommages incidents ou indirects. Par conséquent, l'exclusion ou la limitation décrite dans ce paragraphe peut ne pas s'appliquer.

La présente garantie s'applique uniquement au consommateur qui a effectivement utilisé le pneu au Canada et aux États-Unis. Pour connaître les conditions régissant les garanties à l'extérieur du Canada et des États-Unis, veuillez consulter votre distributeur local Bridgestone/Firestone.

Les obligations en vertu de la présente garantie ne peuvent être étendues ou modifiées par qui que ce soit.

Important: En vertu de la loi fédérale, la présente garantie est désignée comme étant une << garantie limitée >>. La présente garantie ne peut être interprétée comme une représentation du fabricant indiquant qu'aucune défaillance de pneu ne peut se produire. Cette garantie est émise par Bridgestone Americas, Inc., 535 Marriott Drive, Nashville, TN 37214 et au Canada par Bridgestone/Firestone Canada Inc., 5770 rue Hurontario, bureau 400, Mississauga, Ontario, Canada L5R 3G5.

OBLIGATIONS DE L'USAGER

L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ses pneus selon leur capacité de charge et leur limite de spécification et de les gonfler à la pression de gonflage mesurée à froid et ce, tel qu'indiqué par le fabricant du véhicule pour la capacité et la vitesse selon la grandeur, le type et la capacité de charge du pneu. L'utilisateur a également l'obligation de veiller à ce que l'alignement des roues soit correcte et que l'ensemble pneus/roues soit bien équilibré.

Lors de toute réclamation, le propriétaire-utilisateur doit remettre le pneu au détaillant Bridgestone/Firestone, compléter et signer la partie du formulaire d'ajustement Bridgestone/Firestone réservée au client. Il devra acquitter par la suite le prix de remplacement, les taxes et les frais de service.

Nous recommandons fortement aux utilisateurs de faire vérifier leurs pneus par un détaillant Bridgestone/Firestone dès qu'ils remarquent une usure irrégulière ou inégale de la semelle ou à tous les 8,050 à 12,075 kilomètres (5,000 à 7,500 milles). Ce service est gratuit.

RENSEIGNEMENTS SÉCURITAIRES IMPORTANTS

Tout pneu, quelle que soit sa qualité de fabrication, peut faire défaut en raison d'une crevaison, d'un dommage causé par un choc, d'une pression de gonflage insuffisante, du surchargement ou toute autre condition découlant de l'usage normal ou du mauvais usage. La défaillance d'un pneu peut causer des dommages matériels, des blessures graves ou un accident mortel. Pour réduire le risque d'une défaillance du pneu, nous vous conseillons fortement de consulter attentivement les renseignements sur la sécurité contenus dans ce manuel. Bridgestone/Firestone recommande de faire inspecter régulièrement ses pneus et de faire enlever tout objet enchâssé dans la semelle ou le pneu par une personne qualifiée. Les renseignements sur la sécurité contenus dans ce manuel s'appliquent également aux pneus PROSEAL et SEALIX.

MISE EN GARDE

La défaillance d'un pneu peut causer des blessures graves ou un accident mortel. Les vibrations, renflements ou l'usure irrégulière sont le signe d'un bris imminent. Si vous ressentez des vibrations lorsque vous conduisez votre véhicule ou si vous avez remarqué des renflements ou une usure irrégulière sur vos pneus, veuillez faire effectuer une vérification par un professionnel qualifié.

MISE EN GARDE

Il est plutôt rare qu'un pneu bien entretenu éclate lorsque vous roulez sur la route. Habituellement, un pneu qui se dégonfle, perd lentement son air. Lorsque vous êtes au volant et que survient un bris de pneu, il est utile de suivre les conseils suivants.

Lorsque le bris survient, le véhicule se met à tirer du côté du pneu brisé. Lâcher lentement l'accélérateur tout en tenant fermement le volant pour garder le véhicule dans sa voie. Une fois le véhicule ralenti et bien sous contrôle, appuyer doucement sur les freins, puis rouler vers l'accotement pour y immobiliser le véhicule.

PRESSION DE GONFLAGE

Assurez-vous que vos pneus (pneu de secours inclus) soient toujours gonflés à la pression recommandée par le fabricant de votre véhicule ; ceci est un atout important quant à la sécurité et au kilométrage. La vignette du pneu collée dans la portière du véhicule ou le manuel d'entretien vous indiquera la pression de gonflage à froid recommandée. Pour certains véhicules, la pression de gonflage des pneus avant et arrière sera différente. Votre détaillant Bridgestone/Firestone se fera un plaisir de vous l'indiquer.



SOUS-GONFLÉ



SURGONFLÉ



GONFLAGE CORRECT

MISE EN GARDE

La conduite avec des pneus sous-gonflés est dangereuse : vos pneus pourraient surchauffer et faire défaut, ce qui peut causer des blessures graves ou un accident mortel.

Une pression de gonflage insuffisante peut également :

1. Endommager le pneu;
2. Nuire à la conduite du véhicule;
3. Réduire la durée de service du pneu;
4. Faire augmenter la consommation de carburant.

MISE EN GARDE

La conduite avec des pneus surgonflés peut être dangereuse. Les pneus risquent davantage d'être coupés, crevés ou d'éclater à la suite d'un choc brusque. Des blessures graves ou un accident mortel pourraient en résulter. Veuillez consulter la vignette du pneu collée dans la portière de votre véhicule ou le manuel d'entretien pour tout autre renseignement portant sur la pression de gonflage.

MISE EN GARDE

Ne jamais gonfler un pneu qui n'est pas monté sur un véhicule ou sur un appareil à monter les pneus. Le gonflage d'un pneu sous d'autres conditions pose un danger certain. S'il éclate, il pourrait être projeté dans les airs par la force de l'explosion et causer des blessures graves ou un accident mortel.

CONSEILS POUR UN GONFLAGE CORRECT

- Vérifiez la pression de gonflage de vos pneus (pneu de secours inclus), au moins une fois par semaine et avant de longs trajets. Assurez-vous que le manomètre que vous utilisez est juste.
- Vérifiez la pression de gonflage des pneus << à froid >> : lorsque le véhicule a été conduit pour moins d'un mille à une vitesse modérée ou encore après avoir été à l'arrêt pendant trois heures ou plus.
- Si vous devez ajouter de l'air lorsque vos pneus sont chauds, ajoutez 28 kPa (4 lb/po²) en plus de la pression recommandée à froid. Vérifiez de nouveau la pression de gonflage lorsque le pneu est froid.
- Ne dégonflez jamais un pneu chaud pour l'amener à la pression de gonflage recommandée à froid. La conduite normale porte les pneus à dégager plus de chaleur et la pression de gonflage à augmenter. En laissant échapper l'air des pneus lorsqu'ils sont chauds, vous pourriez faire baisser la pression de gonflage à un niveau dangereusement bas.
- Si vos pneus perdent plus de 14 kPa (2 lb/po²) par mois, le pneu, la valve ou la roue peuvent être endommagés. Veuillez vous rendre chez votre détaillant Bridgestone/Firestone pour obtenir une inspection gratuite.
- Vérifiez également la pression de gonflage de votre pneu de secours. Pour ce faire, consultez le manuel d'entretien de votre véhicule pour connaître le niveau de pression recommandé et la bonne utilisation du pneu de secours à << usage temporaire >>.
- Utilisez des bouchons de valve pour garder les obus de valve propres et libres de débris, et empêcher les fuites d'air.

MISE EN GARDE

La conduite d'un véhicule surchargé est dangereuse : vos pneus pourraient surchauffer et faire défaut subitement. Il en résulterait des blessures graves ou un accident mortel durant la conduite en état de surcharge ou encore à un moment ultérieur.

CONSEILS POUR UN CHARGEMENT SECURITAIRE DE VOTRE VEHICULE

Consulter la vignette du pneu collée dans la portière du véhicule et le manuel d'entretien quant aux limites du chargement, à la pression de gonflage correcte et aux instructions spéciales concernant les remorques.

Ne jamais dépasser la capacité de charge maximale indiquée sur le flanc du pneu ou l'indice de charge maximale (choisir la moins élevée). La capacité de charge du véhicule (GVWR) se trouve sur l'étiquette de certification sur la portière du conducteur.

PNEUS ENDOMMAGÉS

MISE EN GARDE

La conduite sur des pneus endommagés est dangereuse. Un pneu endommagé peut soudainement faire défaut causant ainsi des blessures graves ou un accident mortel. Faites examiner vos pneus régulièrement par un détaillant Bridgestone/Firestone.

CONSEILS POUR DÉCELER DES PNEUS ENDOMMAGÉS



- Après avoir frappé tout objet ou obstacle sur la route, demandez à votre détaillant Bridgestone/Firestone de démonter le pneu et d'en faire l'inspection. Le pneu ne présentera pas nécessairement de dommage sur sa surface. Néanmoins, un pneu endommagé peut faire défaut, un jour, une semaine ou même des mois plus tard.
- Examinez attentivement la semelle et le flanc de vos pneus pour toute trace de coupures, fentes, brisures ou contusions. Des renflements sont indicatifs d'une séparation à l'intérieur de la carcasse du pneu. Faites faire l'inspection par un professionnel qualifié; il sera peut être nécessaire de démonter le pneu pour effectuer une inspection complète.
- Assurez-vous que l'épaisseur de la semelle est adéquate. Lorsque le pneu est usé aux indicateurs intégrés à 1.6 mm (2/32 po) ou moins, ou encore si le câblé ou le tissu sont à découvert, c'est que le pneu est dangereusement usé et doit être remplacé immédiatement.
- Examinez les pneus pour déceler toute usure inégale. L'usure sur l'un des côtés ou des endroits plats sur la semelle peuvent indiquer que le pneu ou le véhicule présente un problème. Consultez votre détaillant Bridgestone/Firestone.
- Examinez aussi les jantes. Toute jante fêlée ou tordue doit être remplacée.

RÉPARATION DES PNEUS

MISE EN GARDE

La conduite sur des pneus mal réparés est dangereuse. Une mauvaise réparation peut endommager davantage un pneu. Il peut faire défaut soudainement et causer des blessures graves ou un accident mortel. Pour rouler en toute sécurité, faites réparer vos pneus chez votre détaillant Bridgestone/Firestone.

MISE EN GARDE

Avant de faire réparer un pneu, avisez votre détaillant Bridgestone/Firestone si vous avez utilisé un fixatif en aérosol pour gonfler/sceller le pneu. Les fixatifs en aérosol contiennent des gaz hautement volatiles. Toujours se mettre à l'extérieur pour enlever l'obus de valve et toujours garder le pneu à l'écart de toute source de chaleur intense, de la flamme et des étincelles. Dégonflez complètement le pneu avant de l'enlever de la jante pour effectuer les travaux de réparation.

- Ne jamais réparer un pneu dont l'épaisseur de la semelle est inférieure à 1.6 mm (2/32 po) - à ce point, le pneu est complètement usé et doit être remplacé.
- Ne jamais réparer un pneu présentant une perforation dont le diamètre dépasse 6.4 mm (1/4 po). Un tel pneu ne peut être réparé convenablement et doit être remplacé.
- Les réparations de tous les pneus (radiaux et non radiaux) doivent être effectuées au moyen d'une mèche ou emplâtre, à moins que le trou soit trop petit pour y insérer une mèche. **L'utilisation d'une mèche seulement pour la réparation de pneus de tous genres n'est pas sécuritaire.**
- Ne jamais réparer un pneu qui présente une perforation ou tout autre dommage sur les parties autres que la semelle. Un tel pneu ne peut être réparé et doit être remplacé.
- Toute réparation doit être effectuée en retirant au préalable le pneu de la jante.
- Tout comme les pneus, les chambres à air doivent être réparées par un professionnel qualifié.
- Ne jamais utiliser une chambre à air comme pièce de substitut pour effectuer une réparation convenable.



MISE EN GARDE

La cote de vitesse d'un pneu devient nulle lorsque le pneu a été réparé, rechapé, endommagé, mal utilisé ou encore, s'il a été modifié. Ainsi, il devra être considéré comme un pneu n'ayant aucune cote de vitesse.

DÉMONTAGE ET MONTAGE DES PNEUS SUR LA JANTE

MISE EN GARDE

Toujours se tenir à l'écart de l'endroit où on procède au montage d'un pneu, surtout lorsque l'opérateur le gonfle. Si le pneu n'a pas été monté correctement, il peut éclater et la force de l'explosion peut causer des blessures graves ou un accident mortel. Une nouvelle valve doit être installée dans la jante et ce, chaque fois qu'un pneu tourisme usé est remplacé.

MISE EN GARDE

Le démontage et le montage d'un pneu sur la jante peuvent être dangereux. Toute tentative de monter un pneu sans les outils requis et une connaissance des procédures à suivre, peut résulter en une explosion du pneu causant ainsi des blessures graves ou un accident mortel. Ce travail exige les compétences de votre détaillant Bridgestone/Firestone ou tout autre centre de service de pneus reconnu.

Pour réduire le risque de blessures graves ou d'un accident mortel, suivre les conseils suivants.

- Choisir le pneu qui convient à la jante : le pneu doit être compatible avec la largeur et le diamètre de la jante. Exemple : pour monter un pneu de 498 mm (16 po) de diamètre, utiliser seulement des jantes de 498 mm (16 po) de diamètre. Lors du montage des pneus radiaux pour camions, utiliser seulement des roues convenant aux pneus radiaux.
- Examiner le pneu et la jante. La jante ne doit pas présenter de fissures, bosses, ébréchures ou traces de rouille. Le pneu ne doit pas présenter de dommages au talon, ni coupures ou perforations.
- Toujours suivre les procédures appropriées. Pour ce faire, consultez le manuel << **Entretien et service des pneus pour automobiles et camionnettes** >> (Care and Service of Automobile and Light Truck Tires) publié par l'Association des manufacturiers de caoutchouc.
- N'excédez pas la pression maximale d'ajustement du talon. Le préposé ne doit jamais gonfler un pneu à plus de 276 kPa (40 lb/po²) pour effectuer l'ajustement du talon. Assurez-vous que le talon du pneu soit bien ajusté avant de régler le niveau de pression recommandé pour la conduite du véhicule.



MISE EN GARDE

Ne jamais verser ni asperger un pneu ou une roue avec une substance inflammable et ce, quelle que soit la raison.

JUMELAGE DES PNEUS

MISE EN GARDE

La conduite d'un véhicule avec des pneus de grandeurs et de types différents est dangereuse. En effet, ceci peut nuire à la maniabilité de votre véhicule, causant ainsi des blessures graves ou même un accident mortel. Consultez votre manuel d'entretien du véhicule ou encore votre détaillant Bridgestone/Firestone pour le remplacement convenable de vos pneus.



RADIAL



DIAGONALE
(PLIS EN BIAIS)



CEINTURE
(PLIS EN BIAIS)

PNEUS D'HIVER

MISE EN GARDE

La conduite en hiver présente des obstacles particuliers quant à la mobilité. L'utilisation de pneus d'hiver, de crampons et de chaînes peuvent améliorer la traction dans la neige et sur la glace; cependant, vous devez faire attention lors du freinage, de la prise des virages et de la conduite à vitesse élevée. Roulez prudemment non seulement sur les chaussées enneigées et couvertes de glace, mais aussi sur les chaussées sèches et mouillées.

FREINAGE ET PRISE DES VIRAGES

Pour minimiser les problèmes de maniabilité sur les véhicules à traction avant, montez des pneus d'hiver sur les quatre (4) roues. Faites de même si vous avez choisi des pneus d'hiver avec des crampons.

COTE DE VITESSE

Lorsque vous remplacez des pneus radiaux tourisme et haute performance quatre saisons par des pneus d'hiver à cote de vitesse moins élevée, veuillez réduire votre vitesse de conduite. Suivez les recommandations détaillées dans le manuel du propriétaire du véhicule en ce qui a trait aux pneus d'hiver, crampons et chaînes. Consultez votre détaillant de pneus en ce qui a trait à l'usage des crampons et aux restrictions selon les saisons.

PNEUS DE SECOURS << USAGE TEMPORAIRE >>

Votre véhicule peut être équipé d'un pneu de secours à << usage temporaire >>. La dimension et la construction de ce pneu peuvent être différentes de celles des autres pneus montés sur votre véhicule.

MISE EN GARDE

Vérifiez la pression de gonflage du pneu de secours à << usage temporaire >> avant de l'utiliser. Consultez la section << Pression de gonflage >> de ce manuel.

MISE EN GARDE

Le montage d'un pneu à << usage temporaire >> sur une roue qui n'est pas conçue à cette fin ou le montage d'un pneu d'un autre type sur une roue à << usage temporaire >> peut être dangereux. En effet, ceci pourrait nuire sérieusement à la maniabilité de votre véhicule, causant ainsi des blessures graves ou un accident mortel. Consultez le manuel du propriétaire du véhicule pour l'usage correct du pneu de secours à << usage temporaire >>.

HAUTE VITESSE

MISE EN GARDE

La conduite à haute vitesse d'un véhicule est dangereuse et peut causer des blessures graves ou un accident mortel.

1. Quelles que soient la capacité de vitesse et les caractéristiques de maniabilité de votre véhicule et de vos pneus, **vous pouvez perdre le contrôle de votre véhicule** dans les circonstances suivantes:
 - A. lorsque vous dépassez la vitesse maximale per mise par la loi ou,
 - B. lorsque vous dépassez la vitesse justifiée par la circulation, les conditions climatiques, le véhicule ou les conditions routières. La conduite à haute vitesse devrait être réservée aux professionnels conduisant sous des conditions contrôlées.

2. Aucun pneu, **quels que soient** le type de semelle et la cote de vitesse, a des capacités de vitesse illimitées; il **peut faire défaut soudainement** si la capacité de vitesse est dépassée.
 - A. Les pneus **sans** cote de vitesse sont fabriqués pour la conduite automobile régulière et ne devraient jamais être utilisés pour la conduite à haute vitesse.
 - B. Même les pneus avec une cote de vitesse ne peuvent être conduits à des vitesses dépassant leur capacité de vitesse maximale.
3. Pour les pneus de camionnettes (désignation LT) , ne jamais dépasser les limites de vitesse permises par la loi. Cependant, si vous devez rouler continuellement à des vitesses dépassant 100 km/h (65 mi/h) telles que :

A. 106 km/h à 121 km/h (66 mi/h à 75 mi/h), la pression de gonflage à froid doit être augmentée de 70 kPa (10 lb/po²) au dessus de la pression de gonflage recommandée pour la charge transportée. Veillez à ne pas dépasser la pression de gonflage maximale pour la roue. **Des vitesses continues de 106 km/h à 121 km/h (66 mi/h à 75 mi/h), sont fortement déconseillées si l'augmentation de pression de 70 kPa (10 lb/po²) dépasse la capacité de gonflage maximale de la roue.**

B. 122 km/h à 137 km/h (76 mi/h à 85 mi/h), la capacité de charge de l'essieu devra être réduite de 10% en plus d'augmenter de 70 kPa (10 lb/po²) la pression de gonflage à froid, tel que détaillé à l'alinéa A ci-dessus. REMARQUE : Les pneus LT sans cote de vitesse ne devraient pas rouler à des vitesses dépassant 137 km/h (85 mi/h).

COTES DE VITESSE

Certains pneus, particulièrement les pneus tourisme et performance, portent une cote de vitesse composée d'une lettre et indiquant la capacité de vitesse maximale pour laquelle le pneu a été conçu. Ainsi, vous pourrez effectuer des comparaisons entre les capacités de vitesse de différents pneus.

Lorsque vous achetez ou remplacez des pneus à cote de vitesse, assurez vous :

1. De consulter le tableau de classification se trouvant à la page suivante pour comparer les cotes de vitesses de tous les pneus, et
2. De suivre les recommandations du fabricant du véhicule (si existantes) en ce qui a trait à l'usage des pneus à cote de vitesse.

Pour ne pas réduire la capacité de vitesse de votre véhicule, remplacez les pneus usés avec cote de vitesse par un pneu ayant une cote de vitesse identique. N'oubliez pas : Il ne faut pas dépasser la vitesse maximale permise pour le pneu ayant la capacité de vitesse la moins élevée; celui-ci pourrait faire défaut.

Le tableau ci-après énumère les lettres symboles utilisées et les capacités de vitesse correspondantes.

<u>Cote de vitesse</u>	<u>Capacité de vitesse*</u>
M	jusqu'à 130 km/h (81 mi/h)
Q	jusqu'à 160 km/h (99 mi/h)
S	jusqu'à 180 km/h (112 mi/h)
T	jusqu'à 190 km/h (118 mi/h)
U	jusqu'à 200 km/h (124 mi/h)
H	jusqu'à 210 km/h (130 mi/h)
V (avec description de service)	jusqu'à 240 km/h (149 mi/h)
V (sans description de service)	plus de 210 km/h (130 mi/h)**
W	jusqu'à 270 km/h (168 mi/h)***
Y	jusqu'à 299 km/h (186 mi/h)***
Z (sans description de service)	plus de 240 km/h (149 mi/h)**

* Vitesses sur autoroute attribuées à des résultats d'essais obtenus en laboratoire. Rappel : Les conditions d'utilisation réelles et les capacités de performance varient en fonction de certains facteurs comme la pression de gonflage, la charge imposée, l'état du pneu, le taux d'usure et les conditions de conduite.

** Bien qu'aucune vitesse maximale n'est précisée, les pneus portant ces cotes ont également des capacités de vitesse limitées. Veuillez appeler au 1-800-356-4644 pour obtenir de plus amples renseignements d'ordre technique.

*** Tout pneu avec une capacité de vitesse dépassant 240 km/h (149 mi/h) peut, à la discrétion du fabricant, porter la désignation << ZR >> incluse dans la description de la grandeur (P275/40ZR17). Lorsque la description de service n'est PAS incluse, veuillez consulter le fabricant du pneu pour tout renseignement au sujet de la capacité de vitesse maximale (P275/40ZR17 - capacité de vitesse excédant 240 km/h (149 mi/h)). Lorsque la description de service EST incluse avec la description de la grandeur, la limite de la capacité de vitesse est indiquée par le symbole de vitesse inclus dans la description de service (exemple : P275/40ZR17 93W = une vitesse maximale de 270 km/h (168 mi/h)).

Les cotes de vitesse sont attribuées aux pneus en fonction d'essais en laboratoires effectués dans des conditions contrôlées. Bien que ces essais portent sur la performance sur la route dans des conditions données, il est important de se rappeler que les conditions réelles sont rarement identiques à celles des essais en laboratoire. En fait, **la capacité de vitesse réelle de votre pneu peut être inférieure à sa cote de vitesse**, étant donné que d'autres facteurs comme la pression de gonflage, la charge imposée, les modifications ou dommages antérieurs, les conditions de conduite, l'alignement, l'usure, l'état du véhicule et la durée au cours de laquelle la vitesse est maintenue, peuvent jouer un rôle.

Toute réparation, rechapage, dommage, utilisation abusive ou modification annule la cote de vitesse d'un pneu. Celui-ci sera considéré comme un pneu sans cote de vitesse.

La cote de vitesse est inscrite sur le flanc du pneu avec la désignation de la grandeur. Voici quelques exemples :

P215/65R15 88H P225/50VR16 91V 185/70SR13

Dans ces exemples, les cotes de vitesse sont désignées par les lettres H, V et S (R indiquant qu'il s'agit d'un pneu radial). Pour les deux premiers exemples, 88H et 91V s'appliquent à la description de service.

PATINAGE DES PNEUS

MISE EN GARDE

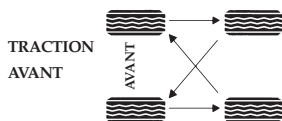
Il est dangereux de faire patiner les pneus pour dégager un véhicule enlisé dans la boue, la neige, de l'herbe humide ou sur une chaussée verglacée. Un pneu qui patine à plus de 55 km/h (35 mi/h) tel qu'indiqué sur le compteur de vitesse du tableau de bord, peut en quelques secondes, atteindre une vitesse assez élevée pour le faire éclater. Dans certains cas, le pneu peut tourner à une vitesse équivalant deux fois celle indiquée sur le compteur du tableau de bord. L'éclatement pourrait blesser gravement toute personne qui se trouve à proximité du véhicule, causer un accident mortel et d'importants dégâts au véhicule. Ne faites jamais patiner un pneu à une vitesse dépassant 55 km/h (35 mi/h), tel qu'indiqué sur le compteur de votre tableau de bord.

MISE EN GARDE

Il est dangereux d'effectuer le balancement des pneus selon la méthode dynamique à une vitesse au compteur dépassant 55 km/h (35 mi/h), et 115 km/h (70 mi/h) si le balancement se fait le pneu démonté ou que le véhicule est équipé d'un différentiel à glissement limité. Le pneu risque d'éclater avec assez de force pour causer des blessures graves ou un accident mortel. Le balancement dynamique doit être effectué par un professionnel qualifié. Vous devez toujours vous tenir à l'écart du lieu de travail pendant le balancement dynamique du pneu.

PERMUTATION DES PNEUS RADIAUX

La permutation des pneus a pour but de réduire au minimum l'usure irrégulière ou inégale qui se produit lorsqu'un pneu roule dans la même direction et reste sur la même roue pour une période d'une durée prolongée. Il est conseillé de suivre les recommandations du fabricant du véhicule quant à la permutation ou de la faire effectuer à tous les 8,050 à 12,075 kilomètres (5,000 à 7,500 milles). Examinez souvent vos pneus pour toute trace d'usure irrégulière et faites faire la permutation si nécessaire. Après la permutation, vérifiez la pression de gonflage de chacun des pneus et ajustez la conformément aux recommandations du fabricant en fonction de leur nouvelle position. L'alignement devrait faire l'objet d'une vérification s'il y a des traces d'usure irrégulière. Nous vous conseillons de suivre les instructions du fabricant quant à la méthode de permutation. Dans le cas où celles-ci ne vous sont pas fournies, suivre les indications illustrées dans les schémas suivants:



PERMUTATION DES CINQ (5) PNEUS

Respecter les recommandations du fabricant du véhicule et, si elles ne sont pas disponibles, faire ce qui suit.

Si votre pneu de secours est identique (même grandeur et même catégorie) aux quatre pneus montés sur votre voiture (et qu'il ne s'agit pas d'un pneu de secours à usage temporaire), vous devriez l'inclure dans la permutation des pneus. Respectez l'ordre de permutation recommandé par le fabricant du véhicule et si les recommandations ne sont pas disponibles, suivre l'ordre indiqué sur les schémas illustrés plus haut en incorporant le pneu de secours à la position arrière droite. Le pneu qui aurait dû se trouver à la position arrière droite devient alors le pneu de secours et doit être rangé dans le coffre arrière de la voiture.

Remarque: ne jamais inclure dans la permutation un pneu de secours à usage temporaire.

Remarque: les pneus avec semelle à sculpture unidirectionnelle doivent passer uniquement de la position avant à la position arrière ou vice-versa de manière à ne pas changer le sens de rotation du pneu.

Remarque: certains véhicules peuvent avoir des pneus de grandeurs différentes à l'avant et à l'arrière. Dans ce cas, la permutation doit en tenir compte et il faut respecter les recommandations du fabricant du véhicule.

Remarque: pour les véhicules munis de roues arrières jumelées, consulter le manuel fourni par le fabricant du véhicule. Si ce manuel n'est pas disponible, contacter le fabricant du véhicule.

LE REMISAGE DES PNEUS

Les pneus doivent être remisés à l'intérieur dans un endroit sec où l'eau ne risque pas de s'accumuler à l'intérieur de ceux-ci. Évitez de remisier les pneus près des génératrices, des moteurs et des sources de chaleur comme les tuyauteries chaudes.

La surface utilisée pour le remisage doit être propre et exempte de toute graisse, essence ou autres substances pouvant endommager le caoutchouc. Un remisage non conforme aux règles peut endommager les pneus de façon à ce que les défauts ne soient pas visibles à l'oeil nu et causer par la suite des blessures graves ou un accident mortel.

Le pneu de secours doit être utilisé comme pneu de secours uniquement en cas de besoin. Le support du pneu de secours ne doit pas servir au rangement du pneu pour de longues périodes de temps. Dans le cas d'une permutation des 5 pneus, consulter la partie du présent manuel intitulée Permutation des cinq (5) pneus pour connaître les exigences relatives à la permutation.

SERVICE/SATISFACTION DU CLIENT

L'entretien normal des pneus et les services de garantie sont offerts chez les détaillants Bridgestone/Firestone partout au Canada et aux États-Unis. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le

Service technique au 1-800-356-4644, au Canada au 1-800-267-1318.

Des renseignements supplémentaires sur l'entretien et le service des pneus d'automobile peuvent être obtenus en écrivant au :

Rubber Manufacturer's Association

1400 K. St., N.W.

Washington, D.C. 20005 ou

L'Association canadienne du caoutchouc

89 Queensway Ouest, bureau 308

Mississauga, Ontario L5B 2V2

L'ENREGISTREMENT DES PNEUS

L'enregistrement des pneus est une précaution importante à prendre, car elle permet au fabricant de vous aviser en cas de rappel. Lorsque vous achetez des pneus de remplacement chez votre détaillant Bridgestone/Firestone, il se fera un plaisir d'en faire l'enregistrement. Lorsque vous achetez des pneus de remplacement chez un détaillant indépendant, ce dernier vous remettra une carte d'enregistrement sur laquelle sont déjà inscrits les numéros de série des pneus que vous achetez. Assurez-vous de remplir cette carte en y inscrivant votre nom et votre adresse et de la mettre à la poste le plus tôt possible.

Il n'est pas nécessaire pour vous d'enregistrer les pneus <<équipement d'origine>> qui viennent avec un véhicule neuf; ces pneus sont enregistrés par leur fabricant et le fabricant du véhicule.

For English version send request to:

Bridgestone Americas Tire Operations

Consumer Tire Sales Division

39500 High Pointe Blvd., Suite 200

Novi, MI 48375

Attention: Warranty

